



Défis et perspectives de l'accès à l'école en contexte de gratuité dans les écoles conventionnées catholique du Kwango/RDC

BISAMBU MULUBA Thomas*

**Chef de Travaux à l'ISP Kikwit*

ILENDA BATUYEKULA François**

***Assistant à l'Université du Kwango*

MALEMBE MBANGI Zéphyrin*,**

****Chef de Travaux à l'ISP Kasongo-Lunda*

NKINZI IWUTU Justin** et**

*****Chef de Travaux à l'ISP Panzi*

MBENZA WAMBA Yves*****

******Assistant à l'Université du Kwango*

Résumé

La mise en œuvre de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire en République démocratique du Congo vise à garantir l'accès universel à l'éducation de base. Cette étude menée auprès des chefs d'établissement des écoles conventionnées catholiques du Kwango analyse les effets concrets de cette politique sur l'accessibilité scolaire.

Les résultats révèlent une augmentation significative de la fréquentation scolaire, notamment chez les filles, mais aussi l'émergence des défis majeurs : surcharge des classes, insuffisance d'infrastructures, manque d'installations hygiéniques, et déficit d'espace d'accueil. Les chefs d'établissements recommandent une implication renforcée de l'Etat, des communautés locales et de l'Eglise pour accompagner cette massification. L'article propose des pistes concrètes pour faire de la gratuité une véritable opportunité éducative durable. L'accès à l'éducation de base demeure un droit fondamental et une condition essentielle pour le développement durable des sociétés.

Mots clés : gratuité de l'enseignement, accessibilité scolaire, écoles catholiques, surcharge des classes, infrastructures scolaires, Kwango

Abstract

The implementation of the free primary education policy in the Democratic Republic of the Congo aims to ensure universal access to basic education. This study conducted among the principals of Catholic convention schools in Kwango, analyses the concrete effects of this policy on school accessibility.

The results reveal a significant increase in school attendance, particularly among girls, but also the emergence of major challenges: overcrowded classrooms, insufficient infrastructure, a lack of hygiene facilities, and a shortage of space. School principals recommend greater involvement from the state, local communities, and the church to support this expansion. The article proposes concrete

ways to make free education a truly sustainable educational opportunity. Access to basic education remains a fundamental right and an essential condition for sustainable development within society.

Keywords: *free education, school accessibility, Catholics school, classroom overcrowding, school infrastructure, Kwango.*

Introduction

En République Démocratique du Congo (RDC), la mise en œuvre de la politique de la gratuité de l'enseignement primaire à partir de 2019 s'inscrit dans la volonté du gouvernement de démocratiser l'accès à l'école, en particulier pour les enfants issus des milieux défavorisés. Cette mesure a été accueillie avec espoir, tant par les parents que par les communautés éducatives, comme un tournant historique susceptible de réduire les inégalités d'accès à l'éducation.

Cependant, cette politique, bien que salubre dans son principe, soulève des défis majeurs sur terrain dans la province du Kwango, notamment au sein des écoles conventionnées catholiques, les chefs d'établissements font face à une série des contraintes structurelles.

Dès lors, cette étude se propose d'examiner à travers les perceptions de 208 chefs d'établissements, les défis et les perspectives liés à l'accès à l'école primaire en contexte de gratuité dans les écoles conventionnées catholiques du Kwango. Elle vise à fournir une lecture politique, en mettant en lumière les avancées observées, les contraintes persistant et les pistes de renforcement à envisager pour que les objectifs d'une éducation pour tous deviennent une réalité durable. Ainsi, plusieurs questions se posent :

- dans quelle mesure la politique de la gratuité a-t-elle effectivement amélioré l'accès des élèves à l'école primaire au Kwango ?
- quels sont les principaux obstacles rencontrés par les chefs d'établissements scolaires dans sa mise en œuvre ?
- quelles stratégies pourraient être envisagées pour garantir un accès durable et de qualité à l'éducation de base, tout en répondant aux exigences de la gratuité ?

Les objectifs assignés à la réflexion consistent à :

- (i) identifier les changements observés dans la fréquentation scolaire des élèves depuis la mise en œuvre de la gratuité
- (ii) examiner les défis infrastructurels, pédagogiques et sanitaires auxquels font face les écoles dans contexte de la gratuité
- (iii) recueillir les pistes d'amélioration pour une mise en œuvre efficace et soutenable de la gratuité de l'enseignement primaire.

Quelques aspects conceptuels

• Accès

L'accès est l'un de trois axes sectoriels de l'éducation à côté de la qualité et de la gouvernance. Par ces trois axes, le pouvoir organisateur du système éducatif congolais assure le suivi et l'évaluation de sa réforme sur la gratuité de l'éducation de base. Si la qualité doit être améliorée par cette réforme, et la gouvernance renforcée, l'accès, quant à elle, revalorise l'éducation pour tous les enfants, illustré par la croissance de la population

scolaire. C'est l'ouverture significative de l'école à tous les enfants sans discrimination. L'accès va de pair avec l'accessibilité qui prend en compte les problèmes en rapport avec les infrastructures, la viabilité, la proximité, l'opérationnalité de l'école. La viabilité relative à la population scolaire devra garantir l'indice de parité en quête de l'équilibre genre.

- **Gratuité**

Etymologiquement, le mot « gratuit » vient du latin « gratis » et signifie : pour rien, gracieusement, par complaisance. L'adjectif gratuit qualifie ce que l'on fait sans que rien ne soit demandé en échange.

Dans le contexte de cette recherche, le mot se rapporte à la réforme du système éducatif sur base du droit constitutionnel à l'éducation sans sélection. L'éducation primaire doit être gratuite et obligatoire pour permettre l'accès à tous les enfants. L'éducation primaire gratuite est fondamentale pour garantir à tous l'accès à l'éducation.

A l'international, la politique de la gratuité de l'éducation de base trouve son fondement dans les instruments juridiques internationaux et régionaux. Ceux-ci qui déclarent fondamental pour l'homme le droit à l'éducation. Il doit être assuré et garanti à toute personne, à tout individu sans discrimination aucune, tel que précisé depuis la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette même vision a été au centre d'un forum mondial tenu sur l'éducation à Dakar, la capitale sénégalaise du 26 au 28 avril 2000, rapporte Pierre Felix Kandolo On'ufuku Wa Kandolo : les Etats devaient faire de l'éducation primaire non seulement obligatoire mais également gratuite, deux expressions tirées respectivement des instruments juridiques internationaux et régionaux, des constitutions de plusieurs états modernes et reprises dans les objectifs du millénaire pour le développement, ODM, en sigle.

Pour le législateur congolais, c'est par la Loi Cadre, en tant qu'instrument juridique spécifique national en matière d'enseignement, complétée par la Stratégie sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 que le pays s'est engagé dans la réforme de la gratuité de l'éducation de base, la voulant alors prioritaire pour le développement humain dans le pays.

- **Education de base**

A en croire le dictionnaire de français Larousse (<https://www.larousse.fr>, 2025), l'éducation évoque une action d'éduquer, de former, d'instruire quelqu'un, une manière de penser cette action. Elle constitue dans le développement de la personne humaine, l'une des premières actions menées sur la personne en faveur de son développement global. De cette manière, elle a pour objectifs doter l'individu dès son enfance, de toutes les aptitudes nécessaires à son épanouissement vital, afin de bien tirer profit, une fois ses capacités et toutes ses facultés développées, de l'ensemble des droits de la personne et à promouvoir une culture imprégnée des valeurs appropriées relatives aux droits de l'homme. 082 93 97 907

Dans un cursus des apprentissages, plus précisément scolaire, l'éducation de base renvoi au palier fondamental de la formation, qui vient immédiatement après le niveau préscolaire. Ce palier assure des activités qui répondent aux besoins fondamentaux de l'éducation des enfants qui ont fini l'étape préscolaire et ceux qui ne l'ont jamais faite. Elle

couvre ainsi tout le palier dit primaire ainsi que le premier palier du niveau secondaire (UNESCO Expert, <https://www.right-to-education.org/sites/right>, 2025)

Après discussion, les experts onusiens ont défini l'éducation de base de la manière suivante : « L'éducation de base couvre des notions telles que l'éducation fondamentale, élémentaire ou primaire/secondaire. Elle est assurée à tous sans discrimination aucune, ni exclusion, fondée notamment sur le genre, l'ethnie, la nationalité, l'origine, la condition économique, sociale ou physique... Elle est gratuite et obligatoire sans discrimination aucune ni exclusion. Une éducation de base équivalente est offerte aux jeunes et adultes qui n'ont pas eu la possibilité d'obtenir ou compléter une éducation de base à l'âge approprié » (UNESCO (2007, p.4). Cette définition assigne un but, un contenu et des moyens à l'éducation de base.

A en croire cette définition, l'éducation de base assure à la personne les premiers pas d'une formation réputée de qualité, celle-ci basée sur des normes et standards minimaux applicables à toute forme d'éducation et dispensée par des enseignants qualifiés.

Selon le législateur congolais, l'éducation de base vise à satisfaire le besoin d'apprendre à écrire, à lire, à calculer, à s'exprimer oralement et par des signes, à savoir résoudre des problèmes et à acquérir le savoir-être, le savoir-faire, le savoir-vivre et le savoir- devenir ainsi que le sens civique. (Loi-cadre N°14/004 du 11/02/2014 de l'enseignement général à son article 10 et 11). Elle est obligatoire pour tous les établissements publics et privés, et gratuit dans les établissements publics d'enseignement » (Décret n°14/029 du 18 novembre 2014 relatif à l'éducation de base, <httpss://www.leganet.cd/legislation/Droit>, lecture en ligne consulté le 17/05/2025 à 19h 39).

Méthodologie

- *Milieu*

Le Kwango, cadre de notre investigation, est une province administrative de la République Démocratique du Congo issue du démembrement de la grande province de Bandundu. Elle s'étend sur une vaste étendue de 89.974 Km² (*Plan du développement du Kwango (2014), p.12*).

Les écoles conventionnées catholiques ici en étude appartiennent à la province administrative du Kwango. Celle-ci a en son sein deux provinces éducationnelles, Kwango 1 et Kwango 2 avec lesquelles le bureau gestionnaire provincial des écoles catholiques collabore dans la gestion de ses écoles à l'instance provinciale.

- *Collecte des données*

Notre investigation a utilisé la méthode d'enquête transversale menée auprès de 208 chefs d'établissements catholiques du primaire repartis en diocèses et en provinces éducationnelles pendant l'année scolaire 2022-2023. Ainsi, les diocèses et les provinces éducationnelles ont été retenus comme variables de l'étude. Cette enquête s'est principalement appuyée sur le questionnaire écrit, complété par l'entretien semi directif et la documentation. Le pourcentage simple a été enrichi par le test statistique de chi carré grâce au logiciel SPSS pour analyser et traiter les résultats ramenés du terrain.

Résultats

Question n°1 : *Pouvez-vous affirmer qu'avant la mise en œuvre de la politique de la gratuité de l'éducation de base, les garçons étaient plus scolarisés que les filles ?*

Tableau 1. Effectif scolaire des garçons par rapport aux filles.

Réactions	Effectifs	Pourcentages
1. Oui	176	85
2. Non	32	15
Total	208	100

Le tableau révèle que selon la grande majorité des sujets, (176 sujets, soit 85%), les garçons étaient plus scolarisés que les filles avant la mise en œuvre de la politique de la gratuité.

Question n°2 : *Y'a-t-il, avec la gratuité, pléthore des effectifs scolaires qui exigerait scission des classes ou des écoles ?*

Tableau 2. Pléthore des effectifs scolaires

Réactions	Effectifs	Pourcentages
Oui	163	76
Non	45	24
Total	208	100

Le tableau révèle que pour 163 sujets, soit 76%, la politique de la gratuité il y a pléthore des effectifs élèves qui exige scission de classes ou d'écoles, contre une minorité de 45 sujets (24%) qui soutient le contraire.

Question n° 3 : *comment appréciez-vous l'accès des enfants à l'école depuis la mise en œuvre de cette politique de la gratuité ?*

Tableau 3 : Appréciation sur l'accès

Réactions	Effectifs	Pourcentages
Il y a plus d'enfants à l'école qu'en famille	183	88
Une faible proportion d'enfants hors de l'école	16	7
Beaucoup d'enfants trainent dans des familles privées de la scolarité	6	3
Une faible proportion d'enfants est à l'école	3	2
Seuls	0	0
Total	208	100

Selon ce tableau, la très grande majorité des sujets enquêtés (183 soit 88%) dit qu'avec la gratuité, il y a plus d'enfants à l'école qu'e, famille.

Question n° 4 : Les installations hygiéniques de nos enfants sont :

Tableau 4. Qualité des installations hygiéniques.

Réactions	Effectifs	Pourcentages
Qualitativement et quantitativement insuffisantes	83	40, 8
Quantitativement insuffisantes	65	31
Proprement séparées, celles des filles de celles des garçons	59	28
Propres mais non séparées celles des filles de celles des garçons	1	0,2
Inexistantes	0	0
Total	208	100

Selon ce tableau, 83 soit 40,8% des sujets enquêtés disent qu'avec la gratuité, le problème des installations hygiéniques sont qualitativement et quantitativement insuffisantes.

Question n° 5 : Pouvez-vous affirmer qu'avec la gratuité, les places assises par classe pour tous les élèves sont au nombre suffisant ?

Tableau 5. Nombre des places assises en classe

Réactions	Effectifs	Pourcentages
Non	165	79
Oui	43	21
Total	208	100

Dans ce tableau, la grande majorité des sujets (165, soit 79%) affirme l'insuffisance des places assises pour les élèves dans les salles de classe.

Question n° 6 : Quelles sont vos recommandations pour une bonne accessibilité des élèves à l'école ?

Tableau 6 Recommandations sur l'accès

Avis d'orientation	Effectifs	Pourcentages
Engagement de l'Etat à construire, équiper, scinder les classes comme les écoles	84	40
Implication de la communauté à construire et équiper les écoles	62	30
Implication de l'Eglise par la Caritas à construire les infrastructures	33	16
Inscriptions des élèves porte à porte	29	14
TOTAL	208	100

La majorité des sujets, soit 40%, recommande à l'Etat la construction, l'équipement, la scission des classes et des écoles. 62 sujets (30%) recommandent l'implication de la communauté à construire et équiper les écoles ; l'implication de l'Eglise est relevée par 33 sujets, soit 16% alors que 14% soit 29 sujets recommandent les inscriptions porte à porte.

Après cette présentation globale des résultats, trois questions nous paraissent indiquées pour vérifier l'impact des variables sur les réactions des sujets, avec l'appui du logiciel SPSS : questions 2, 5 et 6.

Question n° 2 : Y a-t-il, avec la gratuité, pléthore des effectifs des élèves qui exigerait scission de classe ou d'école ?

Tableau 7. Réactions des sujets selon les diocèses

Ho : Les réactions des sujets à la question ne sont pas fonction de leur appartenance aux diocèses.

H1 : Les réactions des sujets à la question sont fonction de leur appartenance aux diocèses.

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Sig. approx. (bilatérale)
khi-deux de Pearson	2,104 ^a	2	,349
Rapport de vraisemblance	2,054	2	,358
Association linéaire par linéaire	2,090	1	,148
N d'observations valides	208		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 9,09

Décision statistique : $Z_c^2(0,349) < Z_t^2(5,991)$

Décision expérimentale :

La valeur calculée (0,349) étant inférieure à celle de la table (5,991) au seuil de 5% avec 2 dl, nous admettons l'hypothèse nulle selon laquelle les réactions des sujets à la question ne sont pas fonction de leur appartenance aux diocèses. Autrement dit, les sujets ont réagi indépendamment de leurs diocèses.

Tableau 8. Réactions des sujets à la même question selon la province éducationnelle

Ho : Les réactions des sujets à la question ne sont pas fonction de leur appartenance aux provinces éducationnelles.

H1 : Les réactions des sujets à la question sont fonction de leur appartenance aux Provinces éducationnelles.

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Sig. approx. (bilatérale)	Sig. exacte (bilatérale)	Sig. exacte (unilatérale)
khi-deux de Pearson	,527 ^a	1	,468		
Correction pour continuité ^b	,305	1	,581		
Rapport de vraisemblance	,533	1	,465		
Test exact de Fisher				,494	,293

Association linéaire par linéaire	,524	1	,469		
N d'observations valides	208				

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 17,09.

b. Calculée uniquement pour une table 2x2

Décision statistique : $Z_c^2 (0,468) < Z_t^2 (3,841)$

Décision expérimentale : la valeur calculée (0,468) étant inférieure à celle de la table (3,841) au seuil de 5% avec 1 dl, nous admettons l'hypothèse nulle selon laquelle les réactions des sujets à la question ne sont pas fonction de leur appartenance aux provinces éducationnelles. Autrement dit, les sujets ont réagi indépendamment de leurs provinces éducationnelles.

Question n°11 : Pouvez-vous affirmer qu'avec la gratuité, les places assises pour toutes les classes sont au nombre suffisant ?

Tableau 9 : Réactions des sujets sur la suffisance numérique des places assises pour les élèves selon les diocèses

Ho : Les réactions des sujets à la question ne sont pas fonction de leur appartenance aux diocèses.

H1 : Les réactions des sujets à la question sont fonction de leur appartenance aux diocèses.

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Sig. approx. (bilatérale)
khi-deux de Pearson	7,733 ^a	2	,021
Rapport de vraisemblance	9,170	2	,010
Association linéaire par linéaire	,001	1	,979
N d'observations valides	208		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 8,68.

Décision statistique : $Z_c^2 (0,021) < Z_t^2 (5,991)$

Décision expérimentale :

La valeur calculée (0,349) étant inférieure à celle de la table au seuil de 5% avec 2 ddl, nous admettons l'hypothèse nulle selon laquelle les réactions des sujets à la question ne sont pas fonction de leur appartenance aux diocèses. Quels que soit leurs diocèses, les sujets ont réagi de la même manière.

Tableau 10 : Réactions des sujets à la question sur la disponibilité des places assises pour élèves selon les provinces éducationnelles

Ho : Les réactions des sujets à la question ne sont pas fonction de leur appartenance aux provinces éducationnelles.

H1 : Les réactions des sujets à la question sont fonction de leur appartenance aux Provinces éducationnelles.

Tests du khi-deux

	Valeur	ddl	Sig. approx. (bilatérale)	Sig. exacte (bilatérale)	Sig. exacte (unilatérale)
khi-deux de Pearson	1,675 ^a	1	,196		
Correction pour continuité ^b	1,249	1	,264		
Rapport de vraisemblance	1,647	1	,199		
Test exact de Fisher				,219	,132
Association linéaire par linéaire	1,667	1	,197		
N d'observations valides	208				

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 16,33.

b. Calculée uniquement pour une table 2x2

Décision statistique : $Z_c^2 (0,196) < Z_t^2 (3,841)$

Décision expérimentale :

La valeur calculée (0,196) étant inférieure à celle de la table (3,841) au seuil de 5% avec 1 ddl, nous admettons l'hypothèse nulle selon laquelle les réactions des sujets à la question ne sont pas fonction de leur appartenance aux Provinces éducationnelles. Autrement dit, les sujets ont réagi indépendamment de leurs Provinces éducationnelles.

Tableau 11 : Recommandations des sujets sur l'accès selon les diocèses :

Ho : Les avis d'orientation des sujets sur l'accès ne sont pas fonction de leur appartenance aux diocèses.

H1 : Les avis d'orientation des sujets sur l'accès sont fonction de leur appartenance aux diocèses.

Tests du khi-deux

	Valeur	ddl	Sig. approx. (bilatérale)
khi-deux de Pearson	3,113 ^a	6	,795
Rapport de vraisemblance	3,146	6	,790
Association linéaire par linéaire	,046	1	,830
N d'observations valides	208		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 5,86.

Décision statistique : $Z_c^2 (0,795) < Z_t^2 (12,59)$

Décision expérimentale :

La valeur calculée (0,795) étant inférieure à celle de la table (12,59) au seuil de 5% avec 6 dl, nous admettons l'hypothèse nulle selon laquelle les avis d'orientation des sujets ne sont pas fonction de leur appartenance aux diocèses. Autrement dit, les diocèses n'ont pas eu d'impact sur les avis des sujets.

Tableau 38 : Recommandations des sujets sur l'accès selon les provinces éducationnelles

Ho : Les avis d'orientation des sujets sur l'accès ne sont pas fonction de leur appartenance aux provinces éducationnelles.

H1 : Les avis d'orientation des sujets sur l'accès sont fonction de leur appartenance aux provinces éducationnelles.

Tests du khi-deux

	Valeur	Ddl	Sig. approx. (bilatérale)
khi-deux de Pearson	1,374 ^a	3	,712
Rapport de vraisemblance	1,388	3	,708
Association linéaire par linéaire	,128	1	,720
N d'observations valides	208		

a. 0 cellules (0,0%) ont un effectif théorique inférieur à 5. L'effectif théorique minimum est de 11,01.

Décision statistique : $Z_c^2 (0,712) < Z_t^2 (7,815)$

Décision expérimentale :

La valeur calculée (0,712) étant inférieure à celle de la table (7,815) au seuil de 5% avec 3 ddl, nous adoptons l'hypothèse nulle selon laquelle les avis d'orientation des sujets ne sont pas fonction de leur appartenance aux provinces éducationnelles. En d'autres termes, les provinces éducationnelles n'ont pas eu d'impact sur les avis émis par les sujets.

Discussion

L'accès en matière d'éducation porte sur l'ouverture de l'école à toute la population en âge de scolarité. C'est l'ouverture significative de l'école à tous les enfants sans discrimination. Cette ouverture est statistiquement mesurable, en termes de fréquence ou de fréquentation. L'accès est complété par l'accessibilité qui prend en compte les problèmes en rapport avec les infrastructures, la viabilité, la proximité, l'opérationnalité de l'école. La viabilité relative à la population scolaire devra garantir l'indice de parité en quête de l'équilibre genre.

Que dire des résultats obtenus ?

1. Augmentation de l'accès

88% des chefs d'établissements observent une présence de plus d'enfants à l'école qu'en famille depuis la gratuité, et 76% constatent une augmentation des effectifs nécessitant parfois une scission des classes. Cela renforce les résultats de l'étude de Oasis Kodila Tekila et Christian S. Otchia (2022) qui montre que la gratuité de l'enseignement primaire en RDC a entraîné une hausse significative des inscriptions, en particulier dans les écoles catholiques. Ce constat est un signe positif : l'objectif d'accroître l'accès semble se réaliser.

2. Effet sur l'équité de genre

85% des sujets affirment qu'avant la gratuité, les garçons étaient davantage scolarisés que les filles. Cette affirmation rencontre le rapport statistique du bureau gestionnaire provincial catholique de l'EPST Kwango : la dernière année avant la gratuité (2019) l'école primaire catholique du Kwango avait inscrit 100.833 élèves dont 47.123 filles avec un indice de parité de 0,46. Dès la première année de la gratuité en 2020, une augmentation numérique d'élèves a été observée : 123.930 dont 60.522 filles avec un indice de parité de 0,48 (Coordination provinciale catholique Kwango, *Rapport préparatoire à l'ASSEPKIN*, 2020).

Par ailleurs, d'après la réforme pour les filles, l'augmentation globale de fréquentation suggère une ouverture possible. Cela correspond à l'approche de l'UNICEF (www.org/drcongo, 2025) qui identifie les coûts directs et indirects de l'école comme un frein majeur à l'inscription.

3. Surcharge et contraintes

Comme pour confirmer l'augmentation de l'accès, les installations hygiéniques, sont, selon la majorité des sujets (71%), numériquement et qualitativement insuffisantes à l'heure de la gratuité. Le même rapport de la coordination provinciale catholique note pour toute la province, la construction seulement de 18 salles, 3 bureaux et 8 installations hygiéniques. Par ailleurs, les sujets notent à 90% que la gratuité a occasionné des effectifs scolaires pléthoriques au-delà des normes : une situation qui exige la scission des classes et des écoles. A ce sujet, les instructions en vigueur recommandent au palier primaire de l'éducation de base 25 élèves par classe, et 1 WC pour 25 élèves, bien séparés, le WC des filles de celui des garçons. Face aux effectifs pléthoriques sans politique prévisionnelle de réaménagement en équipement meuble et immeuble, il est tout à fait normal que dans ces conditions d'application de cette réforme, 79% des sujets relèvent l'insuffisance des places assises pour les apprenants.

Commentant leurs réactions à cette question sur les infrastructures et sur les bancs, les sujets relèvent la quasi impossibilité pour les apprenants tout comme pour les enseignants de travailler de façon à garantir un rendement de qualité. En dehors des insuffisances quantitatives, le problème qualitatif se pose plus qu'avant pour les locaux tout comme pour les bancs. Les conditions de travail dans les salles de classe devenues exiguës tout comme dans les écoles très peuplées mettent les élèves en situation d'inadaptation, préjudiciant ainsi leur scolarité. D'où l'urgence de prendre des mesures en faveur de l'amélioration de ces conditions de travail à l'école. C'est ici l'occasion d'évoquer le pouvoir de la volonté qui, avec réalisme, débouche sur des actions à mener : « celui qui veut peut, et celui qui peut doit, ce qui est un pouvoir », dit Frédéric Kinkani (2025). Cette volonté est à la fois un pouvoir et un devoir. Ce pouvoir oblige, implique un dynamisme par des actions à mener face à une situation inadaptée. C'est ce dynamisme qui justifie les actions à mener par les partenaires éducatifs, tel que l'ont unanimement recommandé les sujets, sans distinction de leurs diocèses ni de leurs provinces éducationnelles.

Recommandation des acteurs

1. Le Pouvoir Organisateur

Les sujets recommandent l'engagement du pouvoir organisateur en première position pour doter les écoles d'infrastructures nécessaires. Dans la suite, ils préconisent l'implication de la communauté locale qui peut utiliser le matériel écologique disponible en milieu rural, avec l'organisation des travaux communautaires appelés « *salongo* ». C'est ici l'occasion de rappeler le prescrit de l'article 5 de l'Accord Spécifique sur l'Education qui sert de mesure d'accompagnement de l'Accord Cadre signé entre le Saint Siège et l'Etat Congolais en matière d'éducation : « la République Démocratique du Congo s'engage à financer la construction, la réhabilitation et la sécurisation des infrastructures et des établissements ... d'orientation catholiques ». Cet article revient donc sur la responsabilité l'Etat de qui émane cette politique de la gratuité de l'éducation de base.

2. La communauté et l'Eglise

A la première recommandation se greffe l'engagement de la communauté locale dans laquelle est implantée l'école et celui de l'Eglise qui la gère au titre de partenaire. Leurs rôles sont reconnus à ces titres. Dès lors que le Pouvoir Organisateur les associe dans les activités tel que les inscriptions de porte à porte, chacun a son rôle dans la lutte pour la réduction significative de la proportion des enfants hors de l'école. Chacun dans les limites de ses possibilités et en vertu de sa mission prendra significativement part aux actions à mener pour ramener au maximum le taux de scolarisation. C'est là l'une des missions du conseil pastoral pédagogique opérationnel dans l'Eglise catholique à travers toutes les paroisses, sous l'égide de la commission diocésaine d'éducation chrétienne. (Directives de la coordination provinciale des ECCATH Kwango pour rendre opérationnel le conseil pastoral pédagogique en paroisse, archives du bureau, 2020).

En effet, l'engagement du partenaire catholique pour la cause de cette gratuité à sauvegarder et à pérenniser fait partie des matières d'intérêt commun qui justifient la ratification, en date du 09 juillet 2018, de l'Accord-cadre signé entre le Saint-Siège et la République démocratique du Congo à Rome en 2016 (Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, numéro spécial du 23 juillet 2018).

Au regard des grands défis en rapport avec les effets induits de la gratuité, le problème majeur est celui de faibles ressources financières. C'est autour de ces ressources financières que devra largement porter les actions à mener dans le but de sauvegarder et pérenniser cette politique de la gratuité. Tout partenaire engagé aux côtés du Pouvoir, et c'est le cas du partenaire catholique, devra inscrire son accompagnement ou son apport dans ce registre de renforcement des ressources financières.

Des préalables cependant comme garde-fou méritent d'être mis en exergue : un engagement politique du Pouvoir, des mécanismes de lutte contre l'impunité et les antivaleurs dans la gestion.

Pour ne pas répéter l'histoire malheureuse de la prise en charge traditionnelle introduite par l'Église catholique, il sied ici de promouvoir ce que l'on entend par financement innovant. Ces termes évoquent des modes de financement autres que ceux traditionnellement connus. Ici c'est l'esprit inventif qui est sollicité, avec réalisme, en considérant ce que l'on a.

Il s'agit là, soulignent Kodila Tekila et Kakanda (2018) d'autres opportunités susceptibles d'appuyer le modèle existant et qui permettent de déterminer de nouvelles sources ou ressources dans le cadre du financement du secteur éducatif. Ces nouvelles ressources peuvent relever de deux Pouvoirs : Organisateur et Gestionnaire. Pour Kodila Tekila et Kakanda, des fois, il ne s'agit pas d'un financement directement au sens strict, mais plutôt des nouvelles méthodes pour lever des capitaux aux fins de développement. Ils sont aussi innovants parce qu'ils intègrent, pour beaucoup, le secteur privé ou les communautés locales. De manière très basique, ces financements renvoient aux financements qui génèrent des revenus additionnels, prévisibles et pérennes. Ils devraient créer une valeur ajoutée. Ils sont aussi innovants parce que de fois c'est leur mode de gouvernance qui est différent, en faisant intervenir des parties non traditionnelles.

Le droit qui régit l'Église catholique prévoit des dispositions juridiques pouvant être mises à contribution. Nous avons entre autres :

- **Le canon 1260 :**
L'Eglise a le droit inné d'exiger des fidèles ce qui est nécessaire à ses fins propres ;
- **Le Canon 1267 :**
Les offrandes faites par les fidèles pour un but déterminé ne peuvent être affecté qu'à ce but.

Ces deux dispositions comme d'autres du même thème constituent des pierres d'attente pour décoller avec ce financement innovant qui puisse permettre au régime catholique de matérialiser son partenariat dans la recherche des solutions innovantes aux problèmes drainés la gratuité. C'est donc avec intérêt que l'Eglise mettra à contribution l'expertise des canonistes pour asseoir juridiquement ce financement innovant.

L'Eglise partenaire de l'éducation a déjà des structures de conception et de cogestion qui militent en faveur de ce financement innovant : le Conseil Pédagogique Pastoral Paroissial qui implique déjà la communauté de base, et dont voici le rôle ou la mission :

- Déterminer le projet éducatif des écoles de la Paroisse,
- Orienter l'action pédagogique des écoles dans la Paroisse

- Veiller au fonctionnement des organes des gestions des écoles
- Veiller à la gestion patrimoniale des écoles et du personnel, Cfr l'art. 4 et 8 de la Convention.
- Proposer l'engagement des enseignants à la base (les Chefs des établissements et le Curé).

A côté de ce Conseil Pédagogique, l'Eglise organise la Commission Justice et Paix dans le règlement des contentieux même sur la gestion, la Commission Caritas et Développement au servi inclusif des communautés... Toutes ces structures de l'Eglise peuvent donc être mises à contribution par l'Eglise afin d'accompagner le Pouvoir Organisateur dans la lutte pour la sauvegarde et la pérennisation de la politique de la gratuité.

Par ailleurs, il faut se dire que la main tendue de manière réciproque entre les deux Pouvoirs – Organisateur et Gestionnaire – doit se faire de manière réciproque, dans un esprit de complémentarité, dans le respect des prérogatives et des engagements de chacun.

Concrètement, les actes à poser par l'Eglise s'inscriront dans le cadre des œuvres du type caritatif lors des temps forts de l'année, surtout le temps de carême : temps privilégié pour partager avec les autres, pour faire des dons : temps où la charité chrétienne doit se faire inventive dans la sensibilité aux besoins des autres et de la communauté.

L'école est l'un de ces patrimoines de la communauté qui devra bénéficier de l'attention de la communauté. Implantée dans une communauté locale ou dans un village selon le cadre physique de notre étude, l'Eglise est constituée des membres qui forment, selon l'ecclésiologie catholique, une Communauté Ecclésiale Vivante de Base, CEVB en sigles. Vivante, elle est de nature à rayonner, à sortir les peuples des conditions infrahumaines, à promouvoir les valeurs. L'école implantée dans une telle communauté constitue pour cette communauté le cadre privilégié de la promotion de ces valeurs. Aussi mérite-t-elle une attention soutenue de la communauté pour résoudre les problèmes auxquels elle est confrontée dans sa mission de former l'homme dont la société a besoin aujourd'hui et demain.

Si des lieux de culte ont été construits et équipés avec l'apport significatif des fidèles, la même motivation peut être de mise après sensibilisation pour signer mieux qu'avant le partenariat avec l'état en matière d'éducation.

Engagée, dans la recherche des solutions aux problèmes scolaires, la communauté sera aussi forte à s'engager dans la gouvernance scolaire et exiger quand il le faut la redevabilité auprès des gestionnaires de l'école.

La recherche confirme que la politique de la gratuité en RDC joue un rôle déterminant dans l'augmentation de l'accès à l'école primaire, mais elle montre aussi que l'accès ne suffit pas : sans conditions matérielles et pédagogiques adéquates, le gain risque de rester fragile. Comme l'article sur l'évaluation de la gratuité en contexte de crise au Sud Kivu l'indique : « introduire l'enseignement primaire gratuit n'est pas une panacée dans un contexte de crise ».

Cette tension entre quantité et qualité est centrale. L'étude dans le Kwango met en relief la nécessité d'un accompagnement structurel à la gratuité (infrastructure, hygiène, place

d'accueil). Cela rejoint la littérature selon laquelle les politiques d'éducation gratuite doivent être associées à un renforcement des systèmes éducatifs pour être durables

De plus, le fait que les chefs d'établissement recommandent un soutien communautaire et ecclésial montre que la gratuité ne peut être fonctionnelle que si elle s'inscrit dans un partenariat multi-acteurs. Ceci est cohérent avec les analyses de l'UNICEF et de la banque mondiale qui soulignent l'importance multi sectorielle (hygiène, infrastructures, gouvernance) pour la réussite des politiques d'éducation.

Conclusion

Notre étude s'est voulu une contribution à un problème qui fait objet d'étude de plusieurs et éminents chercheurs. En mettant à contribution les chefs d'établissements des écoles catholiques du Kwango, nous avons cherché à les faire parler pour proposer à l'interne du régime de gestion en quoi peut consister l'apport du partenaire catholique pour améliorer l'accès et ainsi assurer la consolidation et à la pérennisation de la politique de la gratuité.

En réfléchissant sur leurs suggestions que nous avons désignées par les termes « avis d'orientation », nous sommes arrivés à déterminer le problème de fond : insuffisance des ressources financières. Déjà avant la réforme de la gratuité en 2015, une étude sur le financement de l'éducation en RD Congo (UNICEF, *Briefing budgétaire* - Août 2021) révèle dans ses conclusions que l'engagement public demeure très faible pour le financement de l'éducation, malgré une certaine croissance récente des dépenses d'éducation.

Les résultats de la recherche montrent clairement que la gratuité seule ne suffit pas. Sans une planification intégrée, un accompagnement de l'école par l'Etat, la communauté et les partenaires éducatifs, cette politique risque de créer des effets pervers, nuisant à la qualité même de l'éducation dispensée.

L'avenir de cette politique passe donc par la consolidation des acquis, une meilleure anticipation des besoins matériels et humains, et un accompagnement collectif pour construire une école véritablement accessible, inclusive et de qualité.

Si donc avant la gratuité, il se posait déjà ce problème de financement par ailleurs non résolu, combien à plus forte raison, il s'est aggravé avec le boom démographique scolaire occasionné par la réforme de la gratuité sans résolution financière efficace !

Ainsi, recommande cette étude sur le financement de l'éducation avant la gratuité, rien ne peut être véritablement envisagé si cette problématique de déficit de financement n'est pas traitée avec sérieux. C'est alors que nous évoquons la promotion du financement innovant en complément aux engagements du Pouvoir Organisateur. Cet apport du financement innovant ne peut bien se matérialiser que dans l'esprit d'une collaboration sincèrement vraie entre les deux Pouvoirs : Organisateur et Gestionnaire, et dans le respect chacun de ses engagements.

Références

- ACCELER 2 2022 ; *Comment assurer le succès de la gratuité ? Une analyse sous l'angle de la gouvernance*.
- Accord-Cadre entre le Saint Siège et la République Démocratique du Congo, in journal officiel de la République Démocratique du Congo, Kinshasa 23 juillet 2018. pp 1-56, www.journalofficiel.cd
- Azia Dimbu F et al, 2019 ; *Normes de présentation d'un travail scientifique*, Paris l'Harmattan.
- Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2016
- Code du droit canonique (1983)
- Dictionnaire Larousse <https://www.larousse.fr>, 2025.
- Directives de la coordination provinciale des ECCATH Kwango pour rendre opérationnel le conseil pastoral pédagogique en paroisse, archives du bureau, 2020
- Enguta Mwenzi et NGONZO KITUTA, *Efficacité et enjeux de la réforme de la gratuité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo*. Lecture en ligne : <https://doc.org>
- KODILA TEKILA, O et OTCHIA, CS 2022; The effects of free primary education on school enrolment the DRC. Journal of African development studies.
- Mesures d'application de l'Accord-Cadre : Accord spécifique sur l'éducation du 02 Juillet 2022.
- MINEPST, *Cahier des charges*, Kinshasa, avril 2019
- Mokonzi Bambanota g. 2012 ; *Gratuité et qualité de l'enseignement primaire en République Démocratique du Congo*. Lecture en ligne : www.researchgate.net/publication/268149328 consulté le 17 avril 2023 à 22h.
- Rapport des Nations Unies 2005 ; New York, p. 10.
- UNESCO, *Définition opérationnelle de l'éducation de base, Consultation d'experts sur une définition opérationnelle de l'éducation de base* 17-18 décembre 2007.
- UNICEF, Août 2021 ; *Briefing budgétaire, Pour un financement soutenable de la gratuité de l'éducation de base en RDC*, www.unicef.org/ Rd Congo.
- UNICEF 2021 ; *L'éducation en RDC : pour chaque enfant, une éducation de qualité*, lecture en ligne <https://www.unicef.org/drcongo>
- Zeke Kapaya J.B., 2025 ; *La gratuité de l'enseignement primaire : une solution devenue problème*, in *Revue académique du Kwango*, n° 1 janvier, pp 83-105.

CRIDUPN Sommaire du Volume 105, numéro 3 supplément
Octobre – Décembre 2025

1. Critique littéraire face à la crise multidimensionnelle dans la société kinoise en République démocratique du Congo 1 – 12
Léon KISALA NKAMA
2. Interactions entre théâtre, littérature et cinéma vers une lecture comparée des arts 13 – 21
Léon KISALA NKAMA
3. Corruption commonplace in the lives of African politicians, case of Achebe's A Man of people 23 – 31
Elvira ABITA MASENGO
4. Le réflexe du Proto-Bantu Muhindo dans dix langues bantoues dans la zone J 33 – 59
Léonard KAMBERE MUHINDO
5. Regards philosophiques sur la crise écologique contemporaine 61 – 70
Denis MALAYA DILOLO
6. Analyse de la réduction des inégalités d'accès à la scolarisation dans le district de Funa/Kinshasa 71 – 88
KILAPI MATAFADI, BASIBA MASAHA, MAPUAMBU MAKANDA et NGANGU MINA
7. Défis et perspectives de l'accès à l'école primaire en contexte de gratuité dans les écoles conventionnées catholiques du Kwango/RDC 89 – 104
Thomas BISAMBU MULUBA, François ILENDI BATUYEKULA, Zéphyrin MALEMBE MBANGI, Justin NKINZI IWUTU et Yves MBENZA WAMBA
8. Evaluation de la performance interne du département d'orientation scolaire et professionnelle (vacation soir) à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa 105 – 115
Felicien Jaria KAMONJI CIBANGU

9. Impact de la déperdition scolaire sur le coût de formation des diplômés en gestion et administration des institutions scolaires et de formation à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa	117 – 122
<i>Felicien Jaria KAMONJI CIBANGU</i>	
10. Enfance et socialisation dans les camps militaires à Kinshasa une réflexion socio-éducative	123 – 138
<i>Jean-Louis YABAMBA MAKADI</i>	
11. Facteurs psychosociaux de l'infidélité conjugale chez les couples en ville de Kenge/RDC	139 – 152
<i>François ILENDI BATUYEKULA, FIDELINE KANDUKULU KUNDJI Alphonse MIEMA BONGO</i>	
12. Prise en charge personnelle des troubles anxieux : quels outils thérapeutiques efficaces ?	153 – 161
<i>André TSHIBUABUA WA TSHIBUABUA</i>	
13. Conflit entre conscient et subconscient : leviers thérapeutiques pour la réalisation de soi	163 – 179
<i>André TSHIBUABUA WA TSHIBUABUA</i>	
14. Stratégies de communication interne comme levier de gestion managériale à l'Université Pédagogique Nationale/Kinshasa	181 – 191
<i>Paul INKALABA MAHINZI, Angèle NGONIEME, Vanessa MBO, Esther YAGBONGBO, Carine YADOLI, Mamie YABENDO</i>	
15. Réintégration financière en Afrique centrale : réévaluation du paradoxe de Feldstein-Horioka d'une analyse en panel	193 – 213
<i>Timothée MUTIA KWABO</i>	
16. Analyse des facteurs de pauvreté chez les exploitants miniers artisanaux à Tshikapa	215 – 225
<i>Cédric MBUYI MBUYI</i>	
17. Éthique dans la gestion des ONGD en République démocratique du Congo	227 – 243
<i>Nestor MAKENESI MALANDA</i>	

18. Origines des marchés publics en RDC : la période de l'État indépendant du Congo	245 – 259
<i>Kizito KALALA KAZADI</i>	
19. Sources juridiques des marchés publics en RDC sous la colonisation belge	261 – 268
<i>Kizito KALALA KAZADI</i>	
20. Pratiques agricoles et culture locale : étude des représentations à Kaniama, Province du Haut-Lomami (RDC)	269 – 276
<i>Pontien KABOBA KAZADI</i>	
21. Adoption des innovations technologiques agricoles par les Agriculteurs du territoire de Bulungu de la Province du Kwilu/RDC	277– 292
<i>Placide MUKULUBOY SENTERE</i>	
22. Application des normes architecturales dans les services de radiologie conventionnelle à Kinshasa : évaluation	293 – 298
<i>Christian NSOSANI MVIBUDULU, Le petit BONGA KIMAKIMA, Emile MUANDA VUVU et Irène LOFOLI WAWELO</i>	
23. Les équations de Frenet appliquées aux courbes de type lumière dans les variétés lorentziennes	399 - 306
<i>Athanase NSONGIE TSHIENDA BITEKETE</i>	
24. Occupations des zones humides d'Inongo-Sud: défis socio-environnementaux et perspectives de promotion d'une ville durable	307 - 317
<i>Jean Willy NDEMI KYLING, Faustin SAKA UKPA, Ndoy PUKUTA REAGAN, Chadrack MUSITEKI et Francy MUNDENZILA LUPEPE</i>	
25. Communication médiatique de la Radiotélévision Nationale Congolaise à l'ère de l'invasion du M23 dans l'Est de la République Démocratique du Congo	319 – 335
<i>Joël KAVUYA NSIBU et Pascal NSHIKIDILU NTUMBA</i>	

Éditorial

Le présent numéro supplémentaire 105 n°3 de la Revue du Centre de Recherche Interdisciplinaire de l'Université Pédagogique Nationale témoigne de la vitalité scientifique et de la richesse des recherches menées dans les milieux universitaires congolais. Rassemblant 25 articles issus de disciplines diverses, allant des sciences humaines et sociales aux sciences exactes, en passant par les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie, du droit, de l'agriculture et de la communication, cette publication met en lumière l'ancrage interdisciplinaire des problématiques contemporaines.

Les auteurs interrogent des enjeux cruciaux pour la société congolaise et africaine : la crise sociale, les défis de gouvernance, les tensions identitaires, les inégalités éducatives, les mutations dans les pratiques agricoles, les dysfonctionnements dans le système de santé, la pauvreté, et l'impact de l'environnement sociopolitique sur la santé mentale et les relations humaines. Dans cette mosaïque scientifique, la rigueur méthodologique rencontre une profonde sensibilité contextuelle. Chaque article, dans sa spécificité, participe à un vaste chantier de compréhension, de critique et de proposition.

Ce numéro illustre également le double rôle de la recherche universitaire : produire du savoir scientifique et fournir des outils d'analyse et d'action au service du développement. De l'analyse littéraire à la modélisation mathématique, de l'observation clinique aux évaluations économiques, les contributions reflètent la volonté de penser le réel, de comprendre les dynamiques sociales, de questionner les normes, mais aussi d'innover dans les réponses proposées.

Dans un monde en mutation, marqué par des crises multiformes : économiques, écologiques, politiques et identitaires, la recherche interdisciplinaire devient une nécessité. Elle permet de croiser les regards, de décroiser les approches et d'ouvrir la voie à des solutions plus complètes. Ce numéro en est une illustration tangible.

L'équipe éditoriale exprime sa gratitude à tous les auteurs, aux comités de lecture et à l'ensemble des chercheurs qui contribuent, par leur engagement, à renforcer le rôle de l'université comme lieu de réflexion critique et d'innovation. Ce supplément, au-delà de la diffusion des connaissances, constitue un appel à poursuivre les efforts en faveur d'une recherche ancrée dans les réalités locales tout en étant ouverte aux standards internationaux.

Profondément ancré dans le présent par l'analyse des réalités actuelles de la société congolaise, ce numéro se veut également une passerelle vers l'avenir, en contribuant à éclairer les politiques publiques, à inspirer les réformes sociales, éducatives et économiques, et à enrichir les pratiques professionnelles dans divers secteurs.

P.O Jean-Paul Yawidi Mayinzambi

Rédacteur en Chef de la revue